



Abidjan, le 19 septembre 2024

N°**372**/2024-septembre/ITCI

CERTIFICAT DE DECLARATION D'ENTREPRISE

Entreprise constituée d'un seul établissement

L'Inspecteur du Travail de Cocody 1, soussigné, certifie par la présente que la société **AFRILEC-CI PLUS**, forme juridique : **RSI**, boîte postale : **21 BP 3869 Abidjan 21**, tél : **07 58 42 82 17**, sise à **Abidjan-Cocody, 9^{ème} tranche derrière immeuble CGK**,

Capital social	: 2 500 000 FCFA
Date de création	: novembre 2023
Email	: info@afrolecci-plus.com
Activité principale	: Génie civil (Construction route etc...)
N°Registre de Commerce	: CI-ABJ-03-2023-B12-06543
N° Compte Contribuable	: 2305203 A
N° CNPS	: 456133

est régulièrement déclarée dans le registre de l'Inspection du Travail de Cocody 1, sous le numéro **372/2024-septembre/ITCI**.

En foi de quoi, le présent certificat lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Maxime KOUASSI

Administrateur du Travail et des Lois Sociale



DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

DIRECTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

INSPECTION DU TRAVAIL DE COCODY I

L'INSPECTEUR

Abidjan, le 19 septembre 2024

N°**372**/2024-septembre/ITCI

**ATTESTATION DE DECLARATION PERIODIQUE DE
LA SITUATION DE LA MAIN D'OEUVRE**

L'Inspecteur du Travail de Cocody I, soussigné, atteste que la société **AFRILEC-CI PLUS**, forme juridique : **RSI**, boîte postale : **21 BP 3869 Abidjan 21**, tél : **07 58 42 82 17**, sise à **Abidjan-Cocody, 9^{ème} tranche derrière immeuble CGK**,

Année de création	: novembre 2023
Capital social	: 2 500 000 FCFA
Activité principale	: Génie civil (Construction route etc...)
N° Déclaration d'Entreprise à l'Inspection du Travail	: 372/2024-septembre/ITCI
N°Registre de Commerce	: CI-ABJ-03-2023-B12-06543
N° Compte Contribuable	: 2305203 A
N° CNPS	: 456133

a déclaré la situation de la main-d'œuvre à l'Inspection du Travail de **Cocody 1** pour le compte de l'année **2023**, conformément aux dispositions de l'article 92.1 alinéa 2 de la loi N°2015-532 du 20 juillet 2015 portant Code du Travail.

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.


Maxime KOUASSI
Administrateur du Travail et des Lois Sociales